



1437 Bannock St.
Denver, CO 80202
p: 720.865.7695
JIC_news@denvergov.org

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Vendredi 3 avril 2020

Denver fermera temporairement certaines routes au trafic de transit en respectant les règles de distance physique de la COVID-19

DENVER - Le ministère des transports et des infrastructures de Denver ferme temporairement certaines rues à la circulation de transit afin de créer plus d'espace pour les habitants de Denver pour marcher, faire du vélo et courir tout en respectant les exigences d'éloignement physique. La rue supplémentaire, qui n'est actuellement pas utilisée pour la circulation automobile, permettra aux gens de profiter du plein air et de se sentir plus à l'aise pour sortir se promener, faire du vélo ou prendre l'air pendant cette période. En fermant officiellement certaines zones à la circulation automobile, la ville espère offrir une expérience plus sûre, conformément aux efforts déployés dans le cadre de la [Vision Zero](#) pour offrir des rues plus sûres à tous.

Les routes qui seront fermées au trafic de transit le samedi 4 avril sont:

Le quartier Capitol Hill

- E. 11th Avenue de Lincoln Street à Humboldt Street

Le quartier Sloan Lake

- Bryon Place de Zenobia Street à Stuart Street
- Stuart Street de 24th Avenue à 21st Avenue

Les quartiers North Capitol Hill/City Park West

- E. 16th Avenue de Lincoln Street à City Park Esplanade

D'autres lieux sont en cours d'examen pour la mise en œuvre et seront répertoriés dans la zone COVID-19 du site web de la ville à l'adresse www.denvergov.org dans les prochains jours. Les zones visées en premier lieu sont les quartiers à plus forte densité de population, où le besoin d'espace est plus important et où les parcs adjacents sont très utilisés et atteignent leur capacité maximale. Les zones de la ville qui n'ont pas d'accès immédiat à un parc ou à un sentier sont également prioritaires.

Bien que les routes soient fermées à la circulation de transit, l'accès local sera toujours autorisé, ce qui signifie que les personnes qui vivent dans la rue ou qui ont besoin d'accéder à une destination sur le tronçon de route fermé seront autorisées à y accéder. Les automobilistes sont invités à rouler très lentement et à faire preuve d'une extrême prudence dans ces rues communes.

Les activités qui seront autorisées sur ces tronçons de route fermés à la circulation de transit sont notamment les suivantes:

- Les activités à faible vitesse, notamment la marche, le vélo et la course à pied. Les gens doivent maintenir une distance physique et être attentifs les uns aux autres, quel que soit leur mode de déplacement.
- Les véhicules d'urgence et les personnes qui vivent dans la rue sont autorisés à accéder à ces tronçons.
- Les personnes exerçant des activités commerciales essentielles telles que les livraisons ou les commandes à emporter qui commencent ou se terminent sur le tronçon sont également autorisées à accéder à la chaussée.
- Le stationnement sur rue est autorisé. Toutefois, Denver continue à imposer des zones de dégagement des bouches d'incendie, des zones d'arrêt, des zones de chargement, des allées et des voies d'accès bloquées. Vous trouverez plus d'informations sur la réglementation actuelle en matière de stationnement sur le site web de la ville [current parking regulations](#).

Les activités non autorisées sur ces tronçons fermés à la circulation de transit comprennent, sans s'y limiter :

- Les rassemblements de groupes
- Pique-nique
- Installation de tables, de chaises, d'équipements de jeux, etc.

Les personnes ayant des préoccupations ou des questions concernant l'utilisation de ces voies peuvent contacter le 311.

Le ramassage des ordures, le balayage des rues et les activités de déneigement se feront toujours sur ces routes temporairement fermées. Les routes resteront fermées jusqu'à nouvel ordre, conformément à l'ordonnance de l'État du Colorado sur le confinement à domicile.

De plus amples informations sur les fermetures de routes seront fournies dans la zone COVID-19 du site web de la ville à l'adresse www.denvergov.org ou en appelant le 311.

###